

Monsieur Sami DAMERGY  
Maire de Mantés-la-Ville

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves  
demeurant à Mantés-la-Ville

**PÔLE FAMILLE**  
Service Enfance  
Affaire suivie par  
Ronald LOPEZ  
Réf : RL/FD-2023/119  
Tél : 01 30 98 55 12  
servicescolaire@mairie-manteslaville.

Mantes-la-Ville, le 24 novembre 2023

**Objet** : Renouvellement ou saisie de votre carte Pass Famille 2024

Mesdames, Messieurs,

La carte Pass Famille permet d'établir des tarifs personnalisés des prestations familiales, en fonction des revenus et de la composition de chaque famille.

Elle est renouvelée chaque année, et transmise par voie dématérialisée courant février sur la boîte email que vous avez reliée à votre portail famille.

**Vous êtes détenteur d'une carte Pass** pour l'année 2023, vous n'avez aucune démarche à effectuer, le renouvellement se fait automatiquement. N'oubliez pas d'informer la CAF de chaque changement de situation (naissance, séparation, etc.)

**Vous n'êtes pas détenteur d'une carte Pass**, votre enfant sera scolarisé en 2024. Vous pouvez à compter du **lundi 04 décembre 2023 et jusqu'au lundi 15 janvier 2024**, nous retourner via la messagerie du portail famille le document ci-joint, intitulé « accès à la base de donnée CAFPRO » dûment rempli et signé.

Les familles qui ne perçoivent pas de prestations CAF devront nous adresser leur avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 par voie dématérialisée.

Sans carte Pass, vos prestations seraient facturées plein tarif, sans être adaptées à vos revenus. Aussi, il est judicieux d'effectuer cette démarche dans les délais impartis.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

**Sami DAMERGY**

